

1^{er} RAPIDE CARITATIF DE TIVOLI

RÈGLEMENT DU TOURNOI

ARTICLE 1 GÉNÉRALITÉS

Le club AGJA Echiquier Aquitaine et le BDE du lycée Saint-Joseph de TIVOLI organisent le
1^{er} TOURNOI RAPIDE CARITATIF DE TIVOLI
Dimanche 9 mars 2025

ARTICLE 2 RÉGLEMENTS APPLIQUÉS

- Les règles du jeu sont celles de la FFE et de la FIDE, 93e Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicables au 1er janvier 2023
- Le tournoi est réservé exclusivement aux licenciés FFE et aux joueurs étrangers ayant un identifiant FIDE
- L'article A5 de l'annexe A « Parties en cadence Rapide » s'applique
- Le délai de forfait est de 10 minutes
- Les appariements sont réalisés au système suisse (règles FIDE C.04)
- Le classement Elo pris en compte est le dernier classement rapide FIDE

ARTICLE 3 HORAIRES

- Accueil et pointage : 09h 00 - 09h 40
 - Ronde 1 : 10h 00
 - Ronde 2 : 10h 40 *
 - Ronde 3 : 11h 20 *
 - Ronde 4 : 12h 00 *
 - Pause déjeuner
 - Ronde 5 : 14h 00
 - Ronde 6 : 14h 40 *
 - Ronde 7 : 15h 20 *
 - Ronde 8 : 16h 00 *
 - Ronde 9 : 16h 40 *
 - Remise des prix : 17h45
- * Ou 10 minutes après la fin de la dernière partie de la ronde précédente.

ARTICLE 4 CADENCE

- Les parties se jouent en 12 minutes plus 3 secondes par coup.

ARTICLE 5 DROITS D'INSCRIPTION

- Joueurs titrés : gratuit
- Seniors : 15 €

- Jeunes (20 ans ou moins) : 10 €

ARTICLE 6 DÉPARTAGES ET PRIX

Le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant successivement :

- Buchholz tronqué*
- Cumulatif
- Performance

Pour le Buchholz tronqué, le logiciel PAPI choisit de tronquer les deux valeurs les plus faibles et le calcul se base sur [l'ancienne méthode de calcul du score ajusté](#).

Les prix seront distribués à la place et non cumulables (excepté le prix du chanceux).

Si un joueur peut prétendre à plusieurs prix, il recevra le prix le plus élevé.

- Approximativement 1000€ de prix, dont une grande partie en nature.
- Prix par catégorie (- de 2200, - de 2000, - de 1800, - de 1600, - de 1400, Féminin...)

ARTICLE 7 ARBITRAGE

- Arbitre tournoi principal : Nicolas Fournier Arbitre Open 1

ARTICLE 8 JURY D'APPEL

- Un jury d'appel pourra être constitué si besoin. Il sera composé d'un arbitre, d'un représentant de l'organisation et d'un représentant des joueurs.

ARTICLE 9 DIVERS

- Le comportement des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition.
- Une tenue et un comportement corrects sont exigés.
- **A l'issue de la partie, le résultat est inscrit par le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nulle) à l'une des tables d'enregistrement. Le joueur vérifie qu'il est correctement enregistré.** L'application utilisée de prise de résultats est Papi-web développée par M. Pascal Aubry. Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre. Passé le délai de la publication des appariements de la ronde r + 2, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement ELO du joueur (LA art. C-04-2 D-8).
- Eviter toute discussion et toute lecture suspecte
- On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. De tels abandons seront signalés à la Direction Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage.

ARTICLE 10 ENGAGEMENT

Tous les participants s'engagent, en s'inscrivant, à respecter le présent règlement et la charte des joueurs et joueuses d'Echecs.

L'organisateur,
Emile LONGIN--BOISSINOT

L'arbitre,
Nicolas Fournier